



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 06 décembre 2025

ID : 059-215902073-20251203-115-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

SEANCE DU 03/12/2025

<p>Date de convocation : 26.11.2025</p> <p>Date de publication : 27.11.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 24</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6</p> <p>Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI</p> <p>ABSENTS : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°115-2025-DF-RK

Objet : Voirie et réseaux divers de la « Cité du Trieu Saint Jean » - Rétrocession à la Commune d'Escautpont

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée qu'une convention tripartite a été établie en 1973 entre l'Etat, Maisons et Cités SOGINORPA, dénommée aujourd'hui MAISONS ET CITES, et la Commune. Les conditions de la convention prévoyaient la vente par MAISONS ET CITES à la Commune d'Escautpont de l'assiette des voiries de la Cité du Trieu Saint Jean. Cette vente serait suivie du transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe l'Assemblée qu'à ce jour, les voiries de la Cité du Trieu Saint-Jean, n'ont pas encore été rétrocédés à la Commune. Cette voirie comprend les voies suivantes :

- Rue des Erables
- Rue des Aulnes

- Rue des Aubépines
- Rue des Chênes
- Rue des Bouleaux
- Rue des Acacias
- Impasse des Cerisiers
- Impasse des Pommiers

Cependant, MAISONS ET CITES nous fait savoir qu'elle souhaite procéder à la cession desdites voiries à la Commune d'ESCAUTPONT, pour l'euro symbolique, comprenant les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section AC n°267
- Parcelle cadastrée section AC n°268
- Parcelle cadastrée section AC n°269
- Parcelle cadastrée section AC n°270
- Parcelle cadastrée section AC n°587

Soit un total de 17 663 m²

La rétrocession sera réalisée par acte authentique en la forme administrative

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles citées ci-dessus, appartenant à la société Maisons et Cités, pour une contenance de 17 663 m²
- **DE DIRE** que les frais d'acte seront à la charge de Maisons & Cités.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à défaut le Monsieur le Premier Adjoint, à signer la promesse de vente, l'acte de vente, ainsi que tous les documents ou actes se rapportant à ces terrains

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mr le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI

